



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 5 NOVEMBRE 2007,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2007-11-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2007 et de l'assemblée du 22 octobre 2007
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du comité d'urbanisme.
- 7- Règlement de modification des usages autorisés dans la zone Ca-03 du règlement de zonage 90-04
- 8- Nomination d'un représentant municipal sur le comité de vigilance du site d'enfouissement de Champlain
- 9- Demande d'autorisation résidentielle à portée collective sur les terrains de grandes superficies en zone agricole
- 10- Demande d'autorisation résidentielle à portée collective sur les îlots déstructurés de la zone agricole
- 11- Demande d'exclusion de la zone agricole
- 12- Modification de la résolution de présentation de projet dans le cadre du programme FIMR
- 13- Contribution aux dépenses de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'aréna
- 14- Autorisation d'installation de boîtes de récupération de vêtements pour l'Armée du Salut
- 15- Renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés municipaux
- 16- Acquisition d'un défibrillateur pour le service de premiers répondants
- 17- Mandat d'évaluation de l'état de la route Sainte-Marie
- 18- Acquisition d'équipement pour les pompiers
- 19- Modification de l'aqueduc sur la propriété du 576, rue Notre-Dame



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 20- Varia :
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2007-11-185

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{ER} OCTOBRE 2007
ET DU 22 OCTOBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2007 et du 22 octobre 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-165

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 5 novembre 2007 pour une somme n'excédant pas 99 069.03 \$ pour la Municipalité et 306 039.30 \$ pour le site d'enfouissement.

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre est déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Monsieur Jean-Robert Barnes dépose le rapport de la réunion du CCU du 22 octobre 2007.

2007-11-186

**RÈGLEMENT DE MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS
DANS LA ZONE CA-03 DU RÈGLEMENT 90-04**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier la réglementation d'urbanisme

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1^{er} octobre, précédée d'un avis public publié dans un journal local ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mai 2007

ATTENDU QU'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçu à l'égard du second projet de règlement de modification du règlement de zonage ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ATTENDU QU'en vertu des article 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, copie certifiée conforme du règlement de modification du règlement de zonage (n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum) et de la résolution par laquelle il est adopté, doit être transmise au conseil de la MRC des Chenaux afin d'établir s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

1. QUE le conseil municipal adopte le règlement de modification de zonage et qu'il porte le numéro 2007-07;
2. QUE copie du règlement de modification du règlement de zonage soit transmise au conseil de la MRC des Chenaux

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement modifie le règlement de zonage de la municipalité de Champlain portant le numéro 90-04;

Le texte du présent règlement de modification a été rédigé à partir du texte « Règlement de zonage de la municipalité de Champlain » mis à jour le 18 mai 2007;

Le présent règlement est identifié par le numéro 2007-07 sous le titre de «Règlement de modification du règlement de zonage 90-04 visant les dispositions sur les usages autorisés dans la zone Ca-03 ».

ARTICLE 2 NUMÉRO ET TIRE DU RÈGLEMENT

Le deuxième paragraphe de l'article 2 intitulé « Numéro et titre du règlement » est modifié comme suit :

Par le remplacement à la fin du deuxième paragraphe des mots suivants «..... et 2007-07 » par ce qui suit :

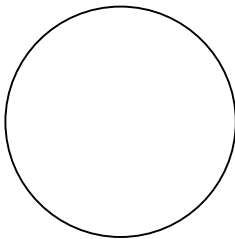
« 2007-05 et 2007-07 »

ARTICLE 3 ARTICLES TOUCHÉS PAR LA MODIFICATION

L'article 83 du règlement de zonage 90-04 est modifié par le présent règlement.

ARTICLE 4 OBJET DU RÈGLEMENT

L'objet du présent projet de règlement est d'autoriser l'usage Agriculture II a) dans la zone Ca-03



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ARTICLE 5 USAGES AUTORISÉS PAR ZONE

L'article 83 est modifié par l'ajout d'un a) à l'intersection de la colonne intitulée ZONE Ca-03 et de la ligne Agriculture II pour indiquer que les usages du groupe sont autorisés dans la zone.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entre en vigueur conformément aux prescriptions de la loi.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-187

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE
COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE monsieur Claude Pintal, conseiller municipal, soit nommé représentant sur le comité de vigilance du site d'enfouissement de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-188

**DEMANDE D'AUTORISATION RÉSIDENIELLE À PORTÉE
COLLECTIVE SUR LES TERRAINS DE GRANDES
SUPERFICIES EN ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a transmis à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation résidentielle à portée collective sur les terrains de grandes superficies en zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le conseil de la municipalité de Champlain appuie la résolution numéro 2007-10-137 de la MRC des Chenaux adressée à la Commission de protection du territoire agricole, relativement aux demandes d'autorisation qui concernent le territoire de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-189

**DEMANDE D'AUTORISATION RÉSIDENIELLE À PORTÉE
COLLECTIVE SUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA
ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a transmis à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation résidentielle à portée collective sur les îlots déstructurés de la zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil de la municipalité de Champlain appuie la résolution numéro 2007-10-138 de la MRC des Chenaux adressée à la Commission de protection du territoire agricole, relativement à la demande d'autorisation qui concerne les lots 28, 29, 41 situés sur le territoire de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-190

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a transmis à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole, un demande d'autorisation à des fins industrielles dans la zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil de la municipalité de Champlain appuie la résolution numéro 2007-10-139 de la MRC des Chenaux adressée à la Commission de protection du territoire agricole, relativement à la demande d'exclusion qui concerne les lots 75, 76, 77 situés sur le territoire de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-191

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION DE PRÉSENTATION
DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIRM**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté un projet pour l'aménagement de puits et le captage d'eau potable et l'installation de conduites d'aqueduc dans le cadre du programme FIRM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 2005-11-186 autorisant la présentation du projet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier ladite résolution pour la rendre conforme aux exigences du ministère

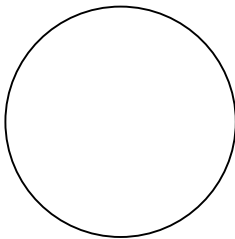
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité de Champlain modifie la résolution 2005-11-186 par l'ajout de la phrase suivante :

«La municipalité de Champlain s'engage, une fois les travaux terminés, à opérer le système de captage et de distribution d'eau potable prévu au projet à même les revenus de la taxation»

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2007-11-192

**CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE POUR L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade finance le fonctionnement de l'aréna Optimiste à même les revenus de taxation;

CONSIDÉRANT QUE seize (16) utilisateurs de l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade demeurent à Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade demande aux municipalités une aide financière pour payer le déficit d'opération de l'aréna

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain donne un montant de 200 \$ à la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade pour chaque utilisateur de l'aréna optimiste résidant à Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-193

**AUTORISATION D'INSTALLATION DE BOÎTES DE
RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS POUR L'ARMÉE DU
SALUT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser l'Armée du Salut a installé une boîte de récupération de vêtements sur le terrain de la municipalité de Champlain au 819, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-194

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

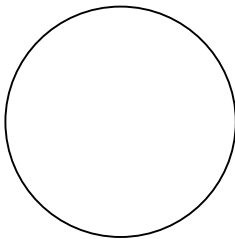
CONSIDÉRANT les démarches faites par le groupe financier AGA inc. pour le renouvellement de l'assurance collective de la municipalité ;

CONSDIÉRANT la recommandation du groupe AGA inc, d'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance collective pour les employés de la municipalité avec la SSQ Vie pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 1^{er} novembre 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité renouvelle l'assurance collective de ses employés avec la SSQ Vie en fonction des taux suivants :

Assurance vie	0.302 \$ par 1 000 \$ de protection
Décès ou mutilation accident	0.04 \$ par 1 000 \$ de protection



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Assurance-vie PAC Conjoint Enfants	1.16 \$ par adhérent 0.14 \$ par adhérent
Invalidité longue durée	2.604 \$ par 100 \$ de protection
Invalidité courte durée	0.333 \$ par 10 \$ de protection
Santé Célibataire Familiale	40.27 \$ par adhérent 146.31 \$ par adhérent
Soin dentaire Célibataire Familiale	13.77 \$ par adhérent 42.65 \$ par adhérent

ADOPTÉ unanimement

2007-11-195

**ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE SERVICE
DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE l'agence régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie offre une subvention d'un montant de 3 200 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants recommandent l'acquisition d'un défibrillateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain procède à l'acquisition d'un défibrillateur de marque ZOLL ADE pro pour un montant de 4 500 \$.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-196

**MANDAT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA ROUTE
SAINTE-MARIE**

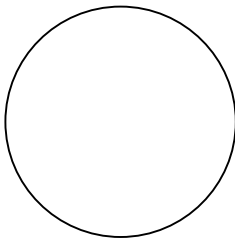
CONSIDÉRANT QUE Pluritec a soumis une offre de services pour l'évaluation de l'état de la route Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la route Ste-Marie est utilisée par un nombre important de véhicules lourds qui utilisent les services du lieu d'enfouissement de Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la municipalité de Champlain demande à la firme Pluritec Ltée de procéder à l'étude de l'état de la route Sainte-Marie

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2007-11-197

**DEMANDE DE COMPENSATION POUR LE FAUCHAGE DES
BORDS DE ROUTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain exécute déjà, depuis plusieurs années, des travaux de fauchage des abords de routes de responsabilité provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose une entente d'une durée de trois (3) ans pour le financement des travaux de fauchage des abords de routes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal.

QUE le conseil municipal de Champlain accepte les conditions du contrat pour les travaux de fauchage des abords de routes proposé par le ministère des Transports du Québec et autorise le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat avec les représentants du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-198

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LES POMPIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'acquisition d'un radio mobile et de vêtements de sécurité conformes pour les pompiers soit autorisé pour un montant d'environ 2 500 \$

ADOPTÉ unanimement

2007-11-199

**MODIFICATION DE L'AQUEDUC SUR LA PROPRIÉTÉ DU
576, RUE NOTRE-DAME**

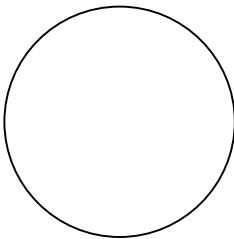
CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du 576, rue Notre-Dame a fait l'objet d'une dérogation mineure qui a été accordée.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement a été implanté sur la conduite d'aqueduc municipal et que cela représente un risque de dommages importants s'il y avait un bris;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification du tracé de passage de la conduite d'aqueduc est évalué à 3 000 \$ et que le propriétaire est d'accord pour assumer le tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la servitude pour le réseau ne mentionne pas clairement l'endroit où passe le réseau

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain procède à des travaux de modification du tracé de la conduite d'aqueduc sur le terrain du 576, rue Notre-Dame et que les coûts soient partagés avec le propriétaire.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-200

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier